



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Dossier de presse



**RESTITUTION  
DE DEUX BIENS SPOLIÉS**  
1<sup>ER</sup> JUILLET 2021

Un sac à phylactères aux ayants  
droit d'Élie Léon Lévi-Valensin  
et de Georges Lévi-Valensin

Un tableau de Max Pechstein aux  
ayants droit de Hugo et Gertrud Simon





Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture  
© Didier Plowy

La restitution de deux biens spoliés aussi différents qu'un sac à phylactères, objet rituel quotidien, et que le tableau *Nus dans un paysage* de Max Pechstein, respectivement conservés au musée d'art et d'histoire du Judaïsme et au musée national d'art moderne, rappelle l'étendue des spoliations subies par les Juifs entre 1933 et 1945, des toiles de maître jusqu'aux objets les plus quotidiens et les plus intimes. Dans le même temps, cette restitution constitue, comme les autres qui l'ont précédée, le retour d'une histoire familiale, les retrouvailles avec une mémoire, une victoire de la vie.

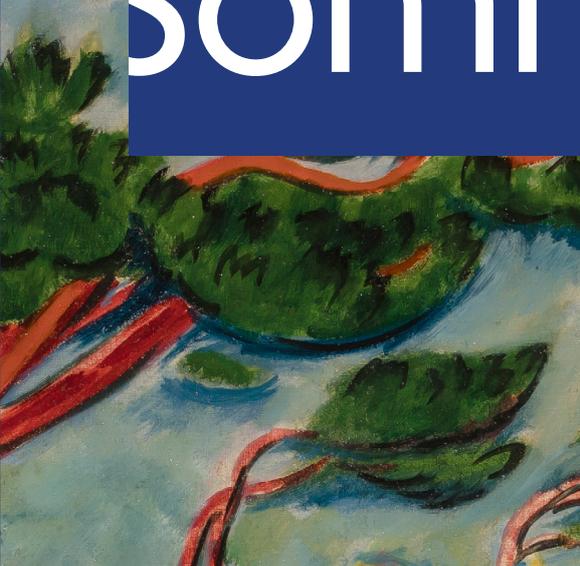
Je me réjouis de pouvoir aujourd'hui restituer à la famille d'Élie Léon Lévi-Valensin et de Georges Lévi-Valensin et à celle de Hugo et Gertrud Simon ces biens au parcours heurté. Ils ont connu bien des détours, depuis Berlin ou Alger jusqu'à Paris, mais le tableau de Hugo Simon et le sac à phylactères d'Élie Léon Lévi-Valensin retrouvent ainsi, malgré le temps passé – bien trop long –, les familles qui en ont été privées.

La restitution est un acte de réparation ; elle recrée un lien entre les générations, entre les spoliés et leurs descendants ; puisse-t-elle aussi dissiper un peu les ombres des exils et des persécutions.

**Roselyne Bachelot-Narquin**  
Ministre de la Culture



# Sommaire



- 07 Les biens restitués – les familles spoliées**
- 07 Sac à phylactères; Élie Léon Lévi-Valensin et Georges Lévi-Valensin
- 11 Tableau de Max Pechstein, *Nus dans un paysage*; Hugo et Gertrud Simon
  
- 15 Historique rapide des spoliations en France**
  
- 16 Engagements de l'État en matière de réparation des spoliations antisémites**
- 16 De la Libération au début des années 1950 – Un immense travail de recherche et de restitution
- 17 Du début des années 1950 aux années 1990 – Une question disparue de l'ordre du jour
- 17 Depuis les années 1990: un nouvel engagement
- 17 Recherche « proactive »
- 18 Affirmation d'une politique publique de réparation; un nouvel élan
- 18 De nouvelles recherches dans les collections publiques
  
- 19 Catégories de biens spoliés**
  
- 20 Les œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR)**
  
- 23 Services engagés dans la recherche et la restitution des biens culturels spoliés**
- 23 Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS)
- 23 Ministère de la Culture
- 25 Bibliothèques et musées publics
- 25 Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- 26 Archives territoriales
  
- 27 Œuvres de la « récupération artistique » restituées depuis 1950 (au 1<sup>er</sup> juillet 2021)**



Sac à phylactères  
(téfilines ou tefillin  
en hébreu), pages 6 et 7.  
Photo © MAHJ /  
Christophe Fouin, 2020.

# Les biens restitués — les familles spoliées

## Sac à phylactères

Sac conservé au musée d'art et d'histoire du Judaïsme, restitué aux ayants droit d'Élie Léon Lévi-Valensin et Georges Lévi-Valensin, connu sous le nom du docteur Georges Valensin



Sac rigide en velours violet sur carton et doublure en satin violet avec un cordon et un gland en passementerie. Décor brodé en fils métalliques de couronnes de feuillage. Velours, broderie au carton de fil d'or, soie, coton. Hauteur : 28,5 cm ; largeur : 23 cm.

Les phylactères – en hébreu *tefillin*, signifiant littéralement « prières » – sont des petits parchemins reproduisant quatre passages de la Torah (Pentateuque), rappelant chaque fois le commandement « Tu les porteras comme symbole sur ton bras et comme fronton entre tes yeux ». Placés dans des petits boîtiers en cuir noir, ils sont attachés autour du bras et sur le front par des lanières de cuir lors de la prière matinale, sauf le jour du shabbat.

### INSCRIPTIONS

En français sur un côté :

« Léon Lévi Valensin – Alger Août 1888 »

En hébreu sur l'autre côté :

*Eliahou fils de Mordekhai* אליהו די מרדכי

*Levi Valensi Q[ue le] R[ocher]* לוי באלניסי יצ"ו

*R[édempteur] L[e] P[rotège]* אלגיר

*Alger* יום ד בשבת

*le 4 Shabbat* ר ה אלול

*R[osh] H[odesh] [du mois d'] Eloul* A[nnée] 5644

*A[nnée] 5644* ש התרמח ליצ

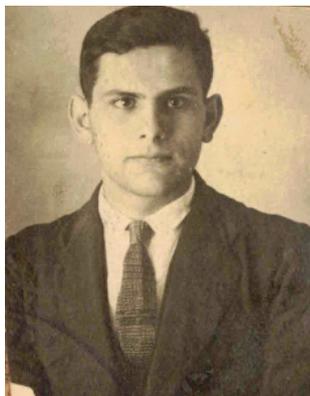
*D[epuis la] C[réation du] M[onde]*

Les phylactères et leur sac sont traditionnellement offerts au jeune garçon à l'âge de 13 ans, en même temps qu'un châle de prière, à l'occasion de sa *bar-mitzvah* (majorité religieuse), à partir de laquelle il est soumis à l'ensemble des commandements.

Le sac et les téfilines ont été offerts à Élie Léon (Eliahou) Lévi-Valensin le jour de ses 13 ans, le mercredi 8 août 1888 (ou, dans le calendrier hébraïque, premier jour du mois d'Eloul de l'année 5648), pour sa *bar-mitzvah*, à Alger.



Élie Léon Lévi-Valensin, en tenue de scène, années 1900 (?) Photo © D.R.



Georges Lévi-Valensin, vers 1920. Photo © D.R.

## LA FAMILLE LÉVI-VALENSIN

Élie Léon Lévi-Valensin est né en 1875 à Alger dans une famille juive, probablement originaire d'Espagne (Valensi), fils de Mardochee (Mordekhaï) Lévi-Valensin et de Fortunée Valensin.

Élève du grand Conservatoire d'Alger, artiste lyrique et comédien, il fut directeur artistique, de 1918 à 1923, du théâtre Kursaal d'Alger, renommé « Nouveau-Théâtre » pendant la Première Guerre mondiale, situé à l'entrée du quartier de Bab El-Oued et consacré au music-hall, à l'opérette et à l'opéra-comique.

Avec son collègue, M. Prosper, Élie Léon Lévi-Valensin mit en place une série de programmes très riches, en faisant appel à des noms connus du théâtre lyrique de l'époque. La programmation du Kursaal, surnommé le « Temple de l'art » de l'Afrique du Nord, était alors très réputée, et attirait, avec son ballet et le grand orchestre d'Alger qui s'y produisait, les premières vedettes de France et de l'étranger : Joseph Rogatchewsky, Ninon Vallin, Lucy Berthrand, Georges Petit, etc.

Le directeur artistique participa en outre à l'introduction sur la scène théâtrale algérienne des orchestres juifs et arabes, dans un répertoire jusque-là méconnu du public européen. Le mélange sur scène de musiciens juifs et arabes, alors appelés « musiciens indigènes », était une nouveauté remarquable.

Dans les années 1930, Élie Léon Lévi-Valensin travailla également en métropole et dirigea quelques saisons le théâtre de Caen.

Élie Léon Lévi-Valensin épousa Clara Abulker en 1897. Ils eurent un fils, Marcel Georges, et quatre filles : Fortunée Alice, Camille Jeanne, Irène Blanche et Charlotte.

Marcel Georges Lévi-Valensin, né en 1902, était médecin, installé à Paris en 1932. Au début de l'Occupation, il dut retirer de son patronyme le nom « Lévi », dont la connotation juive pouvait être dangereuse. Il le raconte dans son autobiographie, *Je suis un avorteur!..* (Filipacchi, 1974) : « Je décidai de me faire démobiliser et de rentrer à Paris ; le retour des Juifs, quels qu'il soient, était interdit en

zone occupée, mais on me supprima le « Lévi » qui précédait mon nom usuel et ma rentrée fut sans histoire. » (p. 36). Continuant d'exercer, il fut arrêté en juin 1942 pour pratique de l'avortement ; il fut emprisonné pendant toute la suite de la guerre à Caen, puis condamné en 1945 à deux ans et six mois d'emprisonnement, peine qu'il avait déjà accomplie, et à dix ans d'interdiction de la médecine.

Pendant son emprisonnement, son appartement et son cabinet parisiens, place du Havre et boulevard de Magenta, furent pillés par les nazis. Il écrit ainsi : « Mes deux appartements avaient été déménagés par les Allemands comme biens juifs. S'ils m'y avaient trouvé, je n'aurais pas évité la déportation et la chambre à gaz. » (p. 62).

Georges Lévi-Valensin note d'ailleurs avec ironie que cette arrestation l'avait finalement préservé des effets des lois antisémites. « En me refusant ma liberté provisoire, le juge acharné à me perdre m'avait très probablement sauvé la vie involontairement ; sorti de prison pendant l'été 1942, mon premier mouvement aurait été de retourner imprudemment à mon cabinet. » (p. 62).



Pierre Aïach et Miléna Kartowski-Aïach sous la photographie de leur grand-père et arrière-grand-père, Élie Léon Lévi-Valensin, vers 1990. Photo © D.R.

Élie Léon Lévi-Valensin est mort à Alger en 1945, à l'âge de 69 ans. Son fils Georges, devenu un sexologue reconnu dans les années 1950 et 1960, auteur de nombreux ouvrages, fut de nouveau condamné en 1972 pour avortement à treize mois de prison avec sursis et à cinq ans d'interdiction de la médecine. Il est mort en 1987, à l'âge de 85 ans, laissant un dernier manuscrit posthume, *Le vieil homme et l'amour*, demeuré inédit.

Les ayants droit actuels sont les petits-enfants et arrière-petits-enfants de Élie Léon Lévi-Valensin et neveux et petits-neveux de Georges Lévi-Valensin. Ils sont représentés pour la restitution par Pierre Aïach, petit-fils de Élie Léon Lévi-Valensin et neveu de Georges Lévi-Valensin, et sa fille Miléna Kartowski-Aïach.

La réapparition de cet objet personnel, familial, intime, ayant appartenu à leur grand-père et arrière-grand-père, très probablement volé chez leur oncle et grand-oncle, est porteuse de beaucoup de significations et de symboles pour les ayants droit d'Élie Léon et Georges Lévi-Valensin.

Alors que la famille ne dispose quasiment d'aucun souvenir tangible d'Élie Léon Lévi-Valensin, ce sac qu'il avait reçu à ses 13 ans, pour sa majorité religieuse, fait revivre une époque lointaine, en Algérie, où sont nés et ont vécu plusieurs des ayants droit. Dans le même temps, ce sac, volé à Paris en 1942, porte avec lui le souvenir du pillage des appartements des Juifs en France, du projet nazi d'éradication totale des Juifs, jusqu'à leurs biens les plus intimes et les plus quotidiens.

### LES CIRCONSTANCES DE LA SPOLIATION

La spoliation n'est pas connue dans le détail. Le sac a été retrouvé sans doute en Allemagne ou en Autriche et pris en charge par la *Jewish Cultural Reconstruction*, qui, avec la *Jewish Restitution Successor Organization*, rassemblait après la guerre des objets du culte juif dispersés et les envoyait aux États-Unis, en Palestine mandataire puis en Israël et dans quelques pays d'Europe occidentale (cf. *infra*).

Pour expliquer la présence de cet objet venu d'Algérie parmi les objets volés par les nazis en

Europe, Pierre Aïach avance l'hypothèse d'une spoliation à Paris chez Georges Lévi-Valensin, le fils d'Élie Léon Lévi-Valensin, qui aurait pu l'avoir reçu en cadeau de son père ou l'avoir simplement conservé. L'appartement parisien de Georges Lévi-Valensin, ayant été pillé, le sac a dû être emporté avec l'ensemble des autres biens.

### LA PROVENANCE, LE PARCOURS DE L'OBJET

Sous l'égide de la *Jewish Restitution Successor Organization*, la *Jewish Cultural Reconstruction* l'a déposé en 1951 au musée d'art juif de Paris (rue des Saules, Paris 18<sup>e</sup>), avec 113 autres objets. Tous ont été inscrits dans les inventaires du musée, qui les a lui-même déposés au musée d'art et d'histoire du Judaïsme à son ouverture en 1998, puis donnés au mahJ en 2002. Le sac a donc été confié successivement aux deux musées, qui n'en avaient pas fait l'acquisition, mais qui l'ont conservé au fil des années. Le musée d'art et d'histoire du Judaïsme restitue aujourd'hui l'objet aux ayants droit de son propriétaire.

Le sac a été exposé à l'occasion de l'exposition « Juifs d'Algérie »

en 2012-2013. Il a été identifié au cours de l'exposition par l'arrière-petite-fille d'Élie Léon Lévi-Valensin, Miléna Kartowski-Aïach, grâce au cartel qui le décrivait.

### **LA JEWISH RESTITUTION SUCCESSOR ORGANIZATION (JRSO)**

Parmi les millions d'objets spoliés aux Juifs dans toute l'Europe durant la Seconde Guerre mondiale, figuraient des *judaica* (livres, objets rituels et rouleaux de Torah). À la fin de la guerre, ces objets retrouvés en déshérence en Allemagne ou en Autriche furent rassemblés dans des dépôts en zone d'occupation américaine. Sous l'égide de la *Jewish Restitution Successor Organization* (JRSO), organisme américain regroupant différentes institutions juives internationales, la question des biens culturels fut confiée à la *Jewish Cultural Reconstruction* (JCR), dirigée par Salo Wittmayer Baron, éminent historien du judaïsme, à laquelle participa notamment la philosophe Hannah Arendt. Les *judaica* furent traités par quelques conservateurs américains et l'historien de l'art israélien Bezalel Narkiss.

Considérant que le judaïsme européen avait été presque entièrement détruit et du fait qu'une partie importante des pays d'origine des objets se trouvaient désormais sous domination soviétique, il fut décidé pour l'ensemble des biens culturels non réclamés, de ne pas les restituer à leur pays d'origine présumé, mais d'en attribuer 40% au nouvel État d'Israël, et autant aux États-Unis, en particulier aux nouvelles communautés de réfugiés d'Europe. Sur un total de 7 867 objets rituels, divisés en pièces dites «de musée» ou «de synagogue», les États-Unis et Israël obtinrent ainsi respectivement 3 261 et 3 150 pièces. Le reste fut réparti entre le Canada, l'Afrique du Sud, l'Argentine et quelques pays d'Europe occidentale dont la France, qui reçut 125 objets «de musée» et 219 «de synagogue».

Sur les objets dits «de musée» envoyés en France en 1951, 114 furent enregistrés dans l'inventaire du musée d'Art juif, petit musée associatif fondé en 1948 à Paris, rue des Saules (18<sup>e</sup>), par des rescapés de la Shoah, sans que l'on sache ce que devinrent les 11 autres. Lors du dépôt de ses collections

au musée d'art et d'histoire du Judaïsme en 1998, ils n'étaient plus que 103. L'ensemble se décompose en 41 ornements de Torah provenant de synagogues et 62 objets d'usage privé (lampes ou chandeliers de Hanoukka, boîtes à aromates, ornements de châte prière, 3 sacs à phylactères). Comme ailleurs, la grande majorité provient d'Europe centrale ou orientale (Allemagne, Autriche, Hongrie, Tchécoslovaquie, Pologne...). Datables de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> ou du début du XX<sup>e</sup> siècle, il s'agit pour l'essentiel d'objets de série, de faible valeur marchande, parfois cassés, ne présentant que très exceptionnellement une inscription pouvant fournir des informations sur l'identité de leurs propriétaires ou donateurs.

Les 219 objets dits de «synagogue» furent répartis par l'*American Jewish Joint Distribution Committee* (AJJDC) entre les communautés juives de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Colmar, Épinal, Fontainebleau, Le Havre, Lyon, Metz, Paris, Rouen et Strasbourg. Quatre objets (non identifiés) auraient aussi été donnés au musée d'Art juif et dix autres au séminaire rabbinique.



## Tableau de Max Pechstein

*Vier Akte in Landschaft, Nus dans un paysage, ou Paysage*, huile sur toile, 1912, 71x80 cm. Photo © Musée des Beaux-Arts de Nancy / Jean-Yves Lacôte.

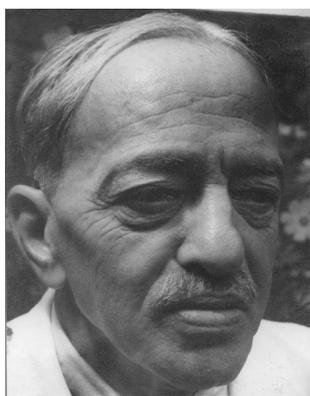
Tableau confié à la garde du Musée national d'art moderne, sous le numéro d'inventaire R 29 P, et longtemps déposé au musée des Beaux-Arts de Nancy, restitué aux ayants droit de Hugo et Gertrud Simon

### L'ŒUVRE ET LE PEINTRE

Hermann Max Pechstein (1881-1955). Proche de Erich Heckel et Ernst Ludwig Kirchner, il a été membre du groupe *Die Brücke*, de la Sécession berlinoise puis de la Nouvelle Sécession dont il fut l'un des fondateurs en 1910; il est l'un des représentants majeurs de l'expressionnisme allemand. Avec l'arrivée des nazis au pouvoir, il perd sa chaire à l'académie des Beaux-Arts de Prusse et ses œuvres sont qualifiées d'«art dégénéré».



Hugo Simon, Berlin, 1907. Photo © D.R.



Hugo Simon, Brésil, peu avant sa mort en 1950. Photo © D.R.

## HUGO ET GERTRUD SIMON

Hugo Simon (1880-1950) fut un banquier, collectionneur, mécène allemand, de famille juive, figure influente des milieux artistiques allemands pendant la République de Weimar, et soutien du mouvement expressionniste.

Banquier depuis 1911, il était proche des milieux de gauche. Pacifiste pendant la Première Guerre mondiale, social-démocrate, proche de Walter Rathenau, il fut brièvement ministre des finances dans le gouvernement révolutionnaire prussien entre novembre 1918 et janvier 1919.

Hugo Simon était un amateur d'art et un collectionneur très connu. Mécène engagé, il était membre de divers comités d'acquisitions de musées, et proche du marchand Paul Cassirer. Il recevait nombre d'hommes politiques, d'artistes, de scientifiques et d'universitaires, parmi lesquels Bertolt Brecht, Erich Maria Remarque, Alfred Döblin, Arnold Zweig, Heinrich Mann, Stefan Zweig et Carl Zuckmayer, ou encore Albert Einstein, Karl Kautsky et Thomas Mann. La collection que Hugo Simon

concevait, avec son épouse Gertrud, comportait des œuvres des grands noms de l'art moderne allemand : Ernst Barlach, Lyonel Feininger, George Grosz, Erich Heckel, Ernst Ludwig Kirchner, Paul Klee, Oskar Kokoschka, Franz Marc, Georg Kolbe, Ludwig Meidner, Otto Müller, Max Pechstein...

Très intéressé par les questions agricoles, Hugo Simon avait créé un domaine modèle à Seelow (Brandebourg), essentiellement consacré à la culture des fruits. Il y fit également construire une réplique de la maison de jardin de Goethe à Weimar.

Compte tenu de leurs origines et de leurs engagements, Hugo et son épouse Gertrud durent fuir l'Allemagne dès mars 1933 et s'installer à Paris. L'une de leurs deux filles, Ursula, vivait déjà en France avec son mari, le sculpteur allemand Wolf Demeter, disciple d'Aristide Maillol, et leur fils Marc Roger. Les biens des Simon en Allemagne furent confisqués en octobre 1933, mais le couple réussit cependant à faire sortir d'Allemagne une partie de sa collection.

À Paris, Hugo Simon reprit ses activités de banquier, tout en s'engageant fortement dans le soutien aux réfugiés allemands et artistes antinazis, ce qui lui valut de subir une campagne de diffamation de la Gestapo et d'être déchu de la nationalité allemande en octobre 1937, accusé par les nazis d'être un « Juif et capitaliste marxiste typique ». Comme nombre de réfugiés allemands, il était également surveillé par la police française.

En juin 1940, Hugo et Gertrud Simon cherchèrent, comme beaucoup, le salut à Marseille, dans l'espoir d'obtenir un visa pour les États-Unis ; mais ils se retrouvèrent vite coincés, sans visa de sortie – Vichy s'étant engagé à livrer les opposants allemands. Hugo et Gertrud parvinrent à obtenir des papiers du consul de Tchécoslovaquie au nom de Hubert et Garina Studenic. Leur fille Ursula et leur gendre Wolf Demeter, et leur autre fille Annette, obtinrent quant à eux des passeports au nom de Léonie Renée Denis, André Denis et Marie Louise Pecherman. Le fils d'Ursula, Marc Roger Demeter, né en 1931, devint ainsi Roger

Denis. Tous purent gagner l'Espagne par les Pyrénées, et s'embarquer à Vigo pour le Brésil.

Arrivés en mars 1941 au Brésil, Hugo et Gertrud Simon vécurent, toujours sous leur identité d'emprunt, d'abord à Rio, puis, dans la clandestinité, à Penedo et à Barbacena (Minas Gerais), où ils achetèrent une petite propriété pour y élever des vers à soie, renouant avec l'intérêt ancien de Simon pour les questions agricoles. C'est dans cet univers d'exil, de détresse et d'identités dissimulées que Hugo Simon retrouva Georges Bernanos, installé à Barbacena, et rencontra Stefan Zweig peu de temps avant son suicide.

Après la guerre, Hugo et Gertrud Simon reprirent, non sans mal, leur véritable identité, tandis que leur fille et gendre conservèrent le nom de guerre de Denis. Hugo Simon, qui ne pouvait voyager faute de papiers et de moyens, entreprit, à distance, des démarches pour tenter de récupérer ses biens, volés par les nazis ou abandonnés dans son ancien domicile.

Il écrivit également un roman autobiographique, resté inédit, *Seidenraupen (Vers à soie)*. Hugo Simon mourut en 1950, tandis que Gertrud vécut jusqu'en 1964.

La famille demeura au Brésil. L'arrière-petit-fils de Hugo et Gertrud Simon, Rafael Cardoso Denis, né au Brésil en 1964, apprit seulement à l'âge adulte l'origine et l'histoire de son arrière-grand-père. Historien de l'art, il s'est consacré à sauvegarder la mémoire de Hugo Simon et à retracer son parcours. Auteur d'une biographie romancée de Hugo Simon, *O Remanescente (Ce qui reste)*, 2016, il vit aujourd'hui à Berlin. Sa mère – veuve de Marc Roger Demeter/Roger Denis, petit-fils de Hugo Simon – et son frère André Lúcio sont les trois ayants droit de Hugo Simon.

La restitution du tableau de Pechstein permet également de rappeler l'histoire des réfugiés allemands antinazis à Paris avant-guerre, leur fuite et leur nouvelle vie – quand ce fut possible – à l'autre bout du monde, ainsi que la découverte



Hugo et Gertrud Simon, et leur petit-fils, Roger Denis, Brésil, 1946. Photo © D.R.

et la reconstruction très tardives, et toujours en cours, de la mémoire familiale, par leurs petits et arrière-petits-enfants. Comme l'a dit Rafael Cardoso, «*les recherches de patrimoine spolié ont fréquemment un rapport étroit avec la psychologie de l'exil*».

## LES CIRCONSTANCES DE LA SPOLIATION

L'appartement de Hugo et Gertrud Simon, 102, rue de Grenelle, a été en partie vidé par l'*Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR)*, le service nazi de pillage des biens culturels, qui a transféré certaines des œuvres d'art au Jeu de Paume. Une partie des meubles et œuvres a cependant été conservée sur place. Le bureau de la rue d'Antin fut également pillé.

Après la guerre, Hugo Simon a engagé des démarches, depuis le Brésil, pour récupérer ses biens. Il a ainsi déclaré en 1946 auprès de la Commission de récupération artistique qu'il possédait «*un nombre de tableaux expressionnistes (art défendu) des différents peintres*

allemands, par exemple : Kirchner, Heckel, Pechstein, Meidner, Springer et autres». Il ne put obtenir que quelques restitutions.

À la Libération, certaines œuvres restaient dans l'appartement mais n'ont pas été restituées pour autant. Le propriétaire, la Banque de l'Algérie, les a saisis, les considérant comme un nantissement au titre des loyers impayés par le locataire après son départ en 1940...

### **LA PROVENANCE, LE PARCOURS DE L'ŒUVRE**

Le tableau a été trouvé dans les réserves du Palais de Tokyo en 1966, sans provenance connue, sans que cette présence ne soit expliquée. Il a alors été inscrit sur les inventaires, hors procédure classique d'acquisition, et attribué au Musée national d'art moderne (MNAM).

Le tableau a été identifié dès 2005 comme ayant appartenu à Hugo Simon grâce à une étiquette au revers prouvant que l'œuvre avait été prêtée par Hugo Simon en 1938 à l'exposition « *Twentieth Century German Art* » aux New Burlington Galleries de Londres; cette exposition, organisée initialement par le critique d'art, lui aussi réfugié, Paul Westheim, était consacrée aux artistes antinazis et devait répondre à l'exposition « *Entartete Kunst* » (« Art dégénéré ») de Munich de 1937.

Des recherches approfondies ont ensuite été entreprises par le MNAM pour savoir dans quelles circonstances l'œuvre avait quitté la collection de Hugo Simon. Les recherches ont montré que le

tableau pourrait avoir été prêté à l'« Exposition d'art allemand libre » de novembre 1938 à la Maison de la Culture de la rue d'Anjou à Paris. L'exposition était également organisée par Paul Westheim, avec Eugen Spiro, et Hugo Simon avait prêté plusieurs toiles, dont un tableau de Kirchner. Le tableau était donc chez Hugo et Gertrud Simon à la veille de la guerre, et faisait partie des œuvres qu'ils durent abandonner dans leur fuite.

En revanche, le cheminement précis du tableau entre le domicile de Hugo Simon en 1940 et le Palais de Tokyo en 1966 demeure inconnu. Il n'a sans doute pas été emporté par l'ERR avec une partie du mobilier, des œuvres et des livres, dans la mesure où le tableau ne figure pas dans les listes de l'ERR. Est-il demeuré dans l'appartement jusqu'à la fin de la guerre, disparaissant alors au gré des passages dans les lieux et de la volonté du propriétaire de garantir ses loyers impayés ? A-t-il été intégré à la vente aux enchères – dont les archives ont été détruites – qui, les 2 et 3 mars 1964, dispersait les biens meubles de la Banque de l'Algérie, dont du mobilier fléché dans les inventaires de liquidation comme ayant appartenu à Hugo Simon ? Quoi qu'il en soit, la spoliation est bien établie : c'est bien en raison de l'arrivée de la Wehrmacht à Paris et des menaces très fortes qui pesaient contre lui, en raison de ses origines et de ses engagements politiques, que Hugo Simon a dû fuir Paris avec sa famille, et laisser – et perdre – ses biens, dont le tableau de Max Pechstein.

L'inscription sur les inventaires de l'État en 1966 est donc apparue comme infondée, compte tenu du non-respect des procédures d'entrée dans les collections. L'œuvre a ainsi été radiée des inventaires pour « inscription indue ». Compte tenu de son parcours, elle a été inscrite sur l'inventaire des œuvres de la Récupération artistique, communément appelé « MNR » (« Musées nationaux récupération »), sous le numéro R 29 P.

La propriété de Hugo et Gertrud Simon ne fait pas de doute, d'autant qu'aucun autre propriétaire ne pourrait se prévaloir d'une légitimité procédant du consentement de Hugo Simon. La Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) a ainsi pu examiner le dossier et recommander, le 10 juillet 2020, la restitution du tableau aux ayants droit de Hugo et Gertrud Simon. Sur la base de cette recommandation, le Premier ministre a décidé de restituer le tableau à ses légitimes propriétaires.

### **EXPOSITIONS**

Après la restitution, le tableau est prêté par les ayants droit au Musée national d'art moderne, dans une salle hommage à Hugo Simon, destinée à faire mieux connaître cette figure majeure du monde culturel allemand, de l'exil et des milieux antinazis des années 1930.

Le tableau sera également prêté par les ayants droit à l'exposition « *Afterlives: Recovering the lost stories of looted art* » du Jewish Museum de New York, du 20 août 2021 au 9 janvier 2022.

# Historique rapide des spoliations en France

Le pillage et la spoliation ont constitué une politique massive du régime nazi et du gouvernement de Vichy, dans des proportions et selon des modalités néanmoins différentes. Dès les premiers jours de l'Occupation, les Allemands s'organisent pour s'emparer des œuvres et biens appartenant aux Juifs, principalement sous la conduite de l'ambassade d'Allemagne en France. Un service chargé de la confiscation des biens culturels des Juifs et des francs-maçons dans les territoires occupés par le Reich est ensuite créé en septembre 1940, l'*Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg* (ERR), «l'État-major d'intervention du dirigeant du Reich Rosenberg» (Alfred Rosenberg, 1893-1946). L'ERR rassemble les œuvres d'abord dans quelques salles du musée du Louvre, puis rapidement, en raison du manque de place, au musée du Jeu de Paume.

Le gouvernement de Vichy promulgue le «statut des Juifs» le 3 octobre 1940, qui exclut ces derniers de tous les secteurs de l'économie et de la société. La loi du 22 juillet 1941, préparée par le Commissariat général aux questions juives, renforce cette exclusion en prévoyant l'«aryanisation» des biens des Juifs, la vente de tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant aux

personnes désignées comme juives. Les fonds de commerce des marchands d'art et d'antiquités et les biens personnels des collectionneurs sont aussi touchés par l'«aryanisation».

À partir de 1942, le pillage s'étend aux domiciles, à travers la mise en place d'un service spécifique – la *Dienststelle Westen* («Bureau Ouest») – chargé de saisir tout le mobilier appartenant aux Juifs ayant fui ou ayant été arrêtés, et ayant dû abandonner leur logement. Dans le cadre de la *Möbel Aktion* («l'Action Meuble»), des quantités gigantesques sont en jeu : 70 000 logements furent vidés jusqu'en juillet 1944, dont 38 000 à Paris. Parmi les meubles spoliés, se trouvaient parfois des œuvres d'art ou des meubles de valeur qui étaient alors transférés à l'ERR.

Le nombre d'œuvres et d'objets d'art spoliés est habituellement établi à 100 000 pièces environ, pour la France. Ce nombre semble sous-évalué, de nombreuses familles n'ayant pas signalé la disparition de leurs biens à la Libération. On compte par ailleurs un nombre considérable de bibliothèques spoliées, des plus précieuses au plus courantes : le nombre de livres volés en France est estimé à au moins 5 millions d'ouvrages.

# Engagements de l'État en matière de réparation des spoliations antisémites

## **DE LA LIBÉRATION AU DÉBUT DES ANNÉES 1950 — UN IMMENSE TRAVAIL DE RECHERCHE ET DE RESTITUTION**

Dès 1943, les Alliés avaient prévu d'annuler toutes les transactions opérées par les autorités allemandes ou par les gouvernements complices, y compris celles « d'apparence légale » (Déclaration interalliée de Londres du 5 janvier 1943). Cet engagement a été mis en application par les autorités françaises à la Libération, notamment par l'ordonnance du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle qui favorise la restitution des biens spoliés aux propriétaires déposés. Cette ordonnance, toujours en vigueur, permet de faire annuler par le juge tous les actes spoliateurs, avec pour conséquence de considérer l'acquéreur initial et les acquéreurs successifs de ces biens comme « possesseurs de mauvaise foi » ; l'acte spoliateur étant annulé, le bien revient aux ayants droit du propriétaire spolié.

Pour les biens culturels en particulier, le Gouvernement a mis en place en novembre 1944 une Commission de récupération artistique (CRA), chargée de seconder l'Office des biens et intérêts privés (OBIP), qui relevait du ministre des Affaires étrangères et recensait les biens transférés hors du territoire national.

La CRA réceptionna les œuvres d'art, objets précieux, livres, documents d'archives retrouvés en Allemagne grâce notamment à l'action d'espionnage et de résistance qu'avait menée Rose Valland au musée du Jeu de Paume. Ainsi, entre 1945 et 1954, les services français chargés de la récupération artistique permirent le rapatriement de 61 233 objets et la restitution à des propriétaires ou ayants droit, sur leur demande, de 45 441 biens (chiffres en 1950). Pour les livres et manuscrits, on estime à 2,4 millions le nombre d'ouvrages spoliés retrouvés en Allemagne ou en France, et entre 554 000 et 700 000 le nombre de livres ou périodiques imprimés restitués ou attribués à des personnes ou des institutions spoliées.

## **DU DÉBUT DES ANNÉES 1950 AUX ANNÉES 1990 – UNE QUESTION DISPARUE DE L'ORDRE DU JOUR**

Ont alors suivi une quarantaine d'années pendant lesquelles le sujet des biens spoliés n'a plus été d'actualité ; on ne parlait d'ailleurs pas de la mémoire de la Shoah, qui n'avait pas encore été nommée ainsi. Au début des années 1950, la société française était passée à autre chose. On ne comptait quasiment plus de restitutions : seulement six entre 1954 et 1993.

Au début des années 1950, environ 2 200 œuvres et objets d'art avaient été sélectionnés parmi les environ 15 000 objets non réclamés par les familles, pour devenir des objets « Musées nationaux récupération » (MNR), inscrits sur des inventaires provisoires et confiés à la garde des musées nationaux (cf. *infra*). Ces œuvres MNR ont durant cette période été déposées dans divers musées sur l'ensemble du territoire français. La recherche des propriétaires légitimes n'était plus une priorité, les MNR ayant d'ailleurs initialement été conçus comme devant rejoindre les collections nationales en cas d'absence de réclamation – projet qui n'a cependant jamais été concrétisé.

## **DEPUIS LES ANNÉES 1990: UN NOUVEL ENGAGEMENT**

Le changement est intervenu au milieu des années 1990, dans le cadre d'un mouvement mondial de recherches historiographiques ayant permis l'émergence d'une nouvelle mémoire du génocide des Juifs, lié notamment à la chute du bloc soviétique et l'ouverture de nouvelles archives.

La question de la spoliation des œuvres d'art a pris de l'ampleur dans un cadre plus vaste d'interrogation sur le rôle de la France au cours de la Seconde Guerre mondiale, débat marqué par le discours fondateur du président Jacques Chirac sur la reconnaissance de la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs, en juillet 1995. C'est dans cet élan que fut

lancée en 1997 la « Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France », présidée par Jean Mattéoli, vaste série d'enquêtes sur les différents champs de la spoliation antisémite. Cette mission déboucha notamment en 1999 sur la création de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliation intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS).

De son côté, le ministère de la Culture, avec le ministère des Affaires étrangères et les musées concernés, a alors engagé un travail de recherche sur les œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR) – reliquat des œuvres rapportées d'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale –, afin de comprendre leur provenance et de diffuser ces informations au public. Le nombre de restitutions d'œuvres MNR s'est accru, avec 125 œuvres rendues à leurs propriétaires ou leurs ayants droit depuis le milieu des années 1990 et une accélération du processus ces dix dernières années.

## **RECHERCHE « PROACTIVE »**

Ce mouvement s'est élargi en 2013 avec le lancement de travaux de recherche devant permettre d'identifier les propriétaires des œuvres MNR et leurs ayants droit sans attendre d'éventuelles démarches des familles. Cette démarche volontaire a commencé à porter ses fruits, et a permis la mobilisation du ministère de la Culture et des équipes de plusieurs musées gardiens d'œuvres MNR afin de permettre de nouvelles restitutions, parfois grâce à l'aide des généalogistes professionnels pour la recherche des ayants droit des propriétaires spoliés.

Ainsi, sur les 68 œuvres et objets restitués depuis 2012, 43, soit près des deux tiers, l'ont été dans le cadre de recherches proactives, à l'initiative du Ministère et des musées.

## **AFFIRMATION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE RÉPARATION; UN NOUVEL ÉLAN**

Plus récemment, le Premier ministre Edouard Philippe a souhaité donner un nouvel élan à la politique de recherche et de restitution des biens culturels spoliés. Évoquant la question en juillet 2018 lors de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv', il a demandé à la CIVS et au ministère de la Culture de « faire mieux » en la matière.

Le Gouvernement a souhaité que l'État s'organise différemment pour faciliter la recherche de provenance et, lorsque c'est possible, les restitutions. La procédure devant la CIVS a été modifiée et une nouvelle structure a été créée en 2019 au sein du ministère de la Culture : la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945, prenant ainsi pour les œuvres d'art la suite du service des musées de France (DGPA).

Dans le prolongement de l'action menée ces dernières années, la nouvelle organisation apporte plus de visibilité à la politique de recherche et de restitution concernant les collections publiques et plus de cohérence à la procédure de restitution, donnant une large place à la CIVS pour les spoliations intervenues en France pendant l'Occupation.

La nouvelle Mission au sein du ministère de la Culture (Secrétariat général) est chargée de coordonner cette politique publique, centraliser le travail d'instruction des dossiers, en lien avec les musées et bibliothèques, et sensibiliser les professionnels de la culture et le public. Le ministère de la Culture et la CIVS travaillent ensemble, de façon coordonnée.

C'est là l'affirmation d'une volonté politique : avec cette procédure commune, le travail du Ministère, et plus largement des musées et des bibliothèques, s'inscrit dans le prolongement de la

politique de réparation ouverte avec la Mission Mattéoli en 1997. En créant un service spécifiquement consacré à ces recherches, le ministère de la Culture affirme une véritable politique publique de la recherche, une politique publique de réparation, en faisant notamment la lumière sur ce qu'il reste de collections privées spoliées qui se trouvent aujourd'hui à tort conservées dans les institutions publiques.

## **DE NOUVELLES RECHERCHES DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES**

L'évolution la plus importante de ces derniers mois tient au lancement de recherches sur la provenance des œuvres des collections nationales et plus largement publiques. Au-delà de l'historique des œuvres MNR, dont la compréhension reste une priorité, c'est le parcours entre 1933 et 1945 des œuvres entrées dans les collections publiques depuis 1933 qui doit être étudié.

Ainsi, plusieurs musées ont engagé ou engagent actuellement des recherches visant à passer en revue les œuvres acquises entre 1933 et 1945 ou, plus largement, acquises depuis 1933, et à identifier parmi elles les œuvres à la provenance douteuse. L'étude approfondie du cheminement de l'œuvre pendant la période 1933-1945 doit permettre de mettre au jour une éventuelle spoliation jamais réparée convenablement ou au contraire d'établir une provenance claire et non problématique.

Plusieurs musées nationaux et territoriaux ont débuté de tels travaux, le cas échéant avec l'appui de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 du ministère de la Culture.

# Catégories de biens spoliés

Les traces de l'immense mouvement de pillage et de spoliation des années 1933-1945 apparaissent encore aujourd'hui dans les musées et les bibliothèques, ou dans les collections privées. Les biens qui furent ciblés et spoliés pendant la guerre relèvent aujourd'hui de catégories et de statuts divers.

## **UNE PARTIE DES ŒUVRES « MUSÉES NATIONAUX RÉCUPÉRATIONS » (MNR)**

Tout d'abord, il s'agit d'une partie des œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR), toujours placées sous la garde provisoire des musées nationaux et déposées dans plus d'une centaine de musées territoriaux.

Les MNR sont constitués du reliquat des environ 61 000 œuvres revenues d'Allemagne ou d'Autriche : environ 2 200 œuvres, non restituées et non vendues par l'État au début des années 1950.

Une partie de ces œuvres sont des biens spoliés en France ou dans d'autres pays, mais pas la totalité : les autorités françaises firent en effet revenir à la Libération l'ensemble des œuvres qui venaient de France, y compris celles qui avaient été vendues hors du contexte de la persécution et qui n'appartenaient pas, en 1940, à des propriétaires juifs ou visés par les nazis.

## **DES LIVRES AU STATUT PROCHE DES MNR**

Environ 15 000 livres relèvent aujourd'hui d'une catégorie similaire : retrouvés en Allemagne ou dans des dépôts allemands en France, ils ont été attribués à plus d'une trentaine de bibliothèques publiques, nationales, universitaires ou municipales.

## **DES ŒUVRES DES COLLECTIONS PUBLIQUES**

Enfin, les musées et bibliothèques publics conservent des œuvres et livres achetés, ou reçus en dons et legs, selon les procédures habituelles, parfois pendant la Seconde Guerre mondiale mais surtout depuis la fin du conflit, et qui se révèlent, après leur entrée dans les collections, avoir été spoliés. À la différence des œuvres MNR, ces biens appartiennent à l'État ou aux collectivités publiques et relèvent du domaine public. Leur nombre est par définition inconnu, aucune recherche systématique n'ayant été menée jusqu'à présent sur cet ensemble spécifique – la recherche sur la provenance des collections publiques a débuté récemment.

## **DES ŒUVRES SPOLIÉES TOUJOURS EN CIRCULATION**

Au-delà des œuvres présentes dans les institutions publiques, il faut souligner que nombre de biens spoliés pendant le conflit se trouvent ailleurs, dans des collections particulières, des galeries, sur le marché de l'art, partout dans le monde au gré de leur circulation. Les maisons de vente et les marchands veillent de plus en plus à ne pas mettre sur le marché une œuvre qui a été spoliée, mais beaucoup de ces biens changent encore de main aujourd'hui.

Si le nombre de biens volés est donc (sous-) estimé à 100 000 pièces, et que 60 000 objets ont été rapatriés en France, dont une minorité d'objets non spoliés, il en reste alors plusieurs dizaines de milliers non identifiés, détruits ou bien en attente quelque part.

# Les œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR)

## HISTORIQUE ET STATUT

Après la Seconde Guerre mondiale, les forces alliées ont retrouvé en Allemagne ou dans les territoires contrôlés par le Reich, des œuvres et objets d'art provenant de France, dont un grand nombre étaient spoliés, principalement à des familles juives. Elles en renvoyèrent environ 61 000 en France. La Commission de récupération artistique (CRA), créée en 1944, en restitua 45 000 environ à leurs propriétaires légitimes ou à leurs ayants droit, avant 1950. Par la suite, les dossiers en cours furent confiés à l'Office des biens et intérêts privés (OBIP), relevant du ministère des Affaires étrangères.

À l'issue de cette première période, la plupart des œuvres considérées comme non restituables ou d'origine inconnue (13 000 environ) furent vendues par l'administration des Domaines entre 1950 et 1953; parmi les œuvres non réclamées, un petit nombre furent sélectionnées sur divers critères, avant tout celui de leur valeur artistique, pour être confiées à la garde des musées nationaux (environ 2 200 œuvres dont quelque 1 000 peintures), dans l'attente

d'une éventuelle identification par leurs propriétaires. L'OBIP en attribua la gestion à plusieurs musées nationaux, selon la nature des œuvres (musée du Louvre, musée national d'Art moderne, musée de la céramique de Sèvres).

Ces œuvres ne font pas partie des collections nationales, conformément à leur statut défini par le décret du 30 septembre 1949. Elles n'ont pas été inscrites sur les inventaires des musées, mais sur des inventaires provisoires spéciaux.

Par extension et par commodité de langage, l'acronyme MNR (« Musées Nationaux Récupération ») a fini par désigner de manière générique l'ensemble de ces œuvres, même si le numéro d'inventaire de chaque type d'objets possède un préfixe spécifique selon les techniques et les musées (MNR au sens strict pour les peintures anciennes, OAR pour les objets d'art, REC pour les arts graphiques, RFR pour les sculptures, RP et RS pour les peintures et sculptures du musée national d'Art moderne, etc.).

Leur gestion est assurée par le ministère de la Culture (Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 et Service des musées de France) et les musées affectataires. Un répertoire des quelque 2 000 MNR – la « base Rose Valland » – est disponible en ligne : [www.pop.culture.gouv.fr](http://www.pop.culture.gouv.fr)

### MNR ET SPOLIATION

Toutes les œuvres MNR ne sont pas nécessairement des œuvres spoliées. En effet, ont été rapportées d'Allemagne en France après la Seconde Guerre mondiale tous les objets et œuvres d'art provenant de France, quelle que soit la façon dont ils étaient arrivés en Allemagne pendant la guerre. Parmi eux, se trouvaient des œuvres et objets non spoliés, vendus sur le marché de l'art pendant l'Occupation par des propriétaires qui n'étaient pas menacés ou persécutés, sans compter un certain nombre de pièces commandées par les Allemands. La proportion des œuvres spoliées dans l'ensemble des MNR reste inconnue, car la provenance de la majorité des œuvres demeure floue.

### RECHERCHE DE PROVENANCE ET RESTITUTIONS D'ŒUVRES MNR

Les musées affectataires ou dépositaires de biens MNR ont pour mission d'effectuer des recherches destinées à identifier les propriétaires de ces œuvres, en vue, le cas échéant, d'une restitution à leurs ayants droit. Ces recherches sont conduites en lien avec le ministère de la Culture et publiées sur la base Rose Valland, consacrée aux MNR.

Les œuvres MNR qui se révèlent spoliées peuvent faire l'objet d'une restitution à leurs propriétaires légitimes, sans aucune date de prescription, par décision du Premier ministre après recommandation de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) ou décision du ministère de la Culture.

Au gré des recherches de provenance et des réclamations des familles, des restitutions

d'œuvres spoliées ont lieu chaque année. Depuis 1951, et au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le nombre de biens MNR restitués s'élève à 157. S'y ajoutent 14 œuvres rapportées d'Allemagne et restituées sans avoir été intégrées dans les inventaires MNR. Soit un total de **171 œuvres MNR ou équivalent**, restituées depuis 1951.

Le rythme des restitutions a évolué au cours du temps : au nombre de 43 entre 1951 et 1957 (7 ans), elles se limitent à 3 entre 1958 et 1993 (36 ans), puis s'élèvent à 125 depuis 1994 (27 ans).

Depuis 2012, on compte 68 restitutions, dont 43 à l'initiative de l'administration et des musées :

- 2012 : 6
- 2013 : 7
- 2014 : 4
- 2015 : 1
- 2016 : 3
- 2017 : 4
- 2018 : 6
- 2019 : 11
- 2020 : 24
- 2021 : 2

En outre, la restitution prochaine de 13 œuvres des collections nationales a été annoncée par la ministre de la Culture en mars et mai 2021 : *Rosiers sous les arbres* de Gustav Klimt aux ayants droit de Nora Stiasny et douze œuvres issues de la vente Dorville de 1942 aux ayants droit d'Armand Dorville.

### PRÉSENTATION DES ŒUVRES MNR AU PUBLIC

Le statut particulier des MNR s'accompagne de quelques spécificités : les MNR doivent être accessibles au public de manière permanente (hors œuvres dont la nature – œuvres graphiques, tapisseries – interdit une exposition prolongée) ; le numéro d'inventaire MNR doit être le seul en usage, quel que soit le musée de France de dépôt ; les cartels de présentation des œuvres MNR dans les salles des musées,

tout comme les catalogues, les guides ou tout autre support pédagogique, doivent toujours comporter la mention MNR et une explication même rapide de l'historique particulier de l'œuvre.

Depuis plusieurs années, un certain nombre de musées, nationaux ou territoriaux, ont entrepris de mettre en valeur les œuvres MNR et d'expliquer au public leur spécificité.

Le musée d'Angers a depuis longtemps installé de façon spécifique les quelques œuvres MNR dont il a la garde, avec une présentation *ad hoc*, un rappel de l'historique de leur provenance, de la signification du sigle MNR, etc. D'autres musées ont fait de même, en salle et/ou sur leur site internet; on peut notamment citer les musées des beaux-arts de Dijon, de Lille, de Rouen, de Strasbourg, le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Troyes, le musée Sainte-Croix de Poitiers, le musée de la Chartreuse de Douai, etc. (*tous les musées ne sont pas cités*).

De la même façon, le musée du Louvre a débuté en 2017 une nouvelle politique de présentation des œuvres MNR qui lui sont affectées: deux salles du département des peintures consacrées à 31 œuvres MNR ont été ouvertes fin 2017, dans l'aile Richelieu, avec un texte de sensibilisation du public aux questions de spoliations et de restitutions. Par la suite, un espace de présentation des œuvres graphiques MNR (REC) a été aménagé au sein des espaces dédiés du Cabinet des dessins et des estampes, avec l'exposition d'une œuvre REC par rotation de trois mois; de même, le département des sculptures présente désormais les sculptures MNR (RFR) dans un espace spécifique, dans l'aile Denon.

# Services engagés dans la recherche et la restitution des biens culturels spoliés

## **COMMISSION POUR L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE SPOILIATIONS INTERVENUES DU FAIT DES LÉGISLATIONS ANTISÉMITES EN VIGUEUR PENDANT L'OCCUPATION (CIVS)**

Créée en 1999 sur recommandation de la mission Mattéoli, placée auprès du Premier ministre, la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations est chargée d'examiner les demandes individuelles présentées par les victimes ou par leurs ayants droit pour la réparation des préjudices consécutifs aux spoliations de biens intervenues du fait des législations antisémites prises, pendant l'Occupation, tant par l'occupant que par les autorités de Vichy.

Elle est composée de 14 magistrats, professeurs des universités, personnalités qualifiées, dont des spécialistes du marché de l'art, de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, de l'histoire de l'art et du droit du patrimoine.

La CIVS est chargée de proposer au Premier ministre toute mesure de réparation : pour la spoliation de biens culturels, la CIVS peut proposer la restitution, si les œuvres sont localisées, tout particulièrement dans un musée public français, ou une indemnisation, si les œuvres spoliées ont disparu.

Depuis le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la Commission a la capacité de s'autosaisir pour traiter tout dossier de spoliation de biens culturels, en particulier pour les cas de biens spoliés MNR ou de biens spoliés intégrés aux collections publiques.

Pour l'examen des dossiers de biens culturels, la CIVS se fonde sur le travail d'instruction de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 du ministère de la Culture.

## MINISTÈRE DE LA CULTURE

### *Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 (Secrétariat général)*

La Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 a été créée au sein du ministère de la Culture (Secrétariat général) en avril 2019. C'est un service *ad hoc* chargé de piloter et d'animer la politique publique de recherche, de réparation et de mémoire, et, dans le prolongement de l'action du Ministère ces dernières années, de faire la lumière sur les œuvres susceptibles d'avoir été spoliées et conservées par les institutions publiques. Carrefour et facilitateur pour les familles et les chercheurs, ou le marché de l'art, elle a deux objectifs principaux : coordonner, définir et mettre en œuvre la politique de recherche et de restitution, ainsi que la sensibilisation du public et des professionnels ; étudier les cas individuels et instruire les dossiers soumis ensuite à la CIVS, qu'ils soient déposés par les familles ou suscités par la Mission et les musées (recherche « proactive »).

La Mission a notamment pour priorités de poursuivre le passage en revue des œuvres MNR, afin d'identifier parmi elles les œuvres spoliées, puis leurs propriétaires et leurs ayants droit ; de faire et d'encourager les recherches sur les collections nationales pour identifier les œuvres à la provenance potentiellement problématique ; de consolider et élargir le réseau des chercheurs de provenance et des divers acteurs concernés (historiens, juristes, associations, généalogistes, marché de l'art, etc.), en France et à l'étranger.

#### *Service des musées de France*

Le Service des musées de France (SMF), au sein de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture, suit les travaux de recherche conduits par les musées et la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945.

Il est également associé aux travaux de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations, dans laquelle il siège pour représenter le directeur général lorsque celui-ci en est empêché, quand la Commission examine des dossiers comportant des biens culturels.

Responsable de l'ensemble des questions touchant aux collections des musées publics, le Service accompagne les réflexions sur la recherche de provenance des collections muséales, soutient les musées dans leurs travaux et veille à la diffusion des bonnes pratiques dans ces domaines. Il veille notamment au respect des vérifications de provenance préalables à l'acquisition de nouvelles pièces pour les collections et peut être conduit à repérer des œuvres spoliées dans le cadre de l'instruction des demandes de certificats d'exportation.

Le Service des musées de France met en œuvre les décisions de restitution des œuvres, principalement des « Musées nationaux récupération » (MNR), en lien avec les musées concernés et la Mission.

#### *Service du livre et de la lecture*

Le Service du livre et de la lecture (SLL), au sein de la Direction générale des médias et des industries culturelles, anime, en lien avec la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945, un groupe de travail réunissant plusieurs bibliothèques publiques, nationales ou municipales, patrimoniales et universitaires, qui ont engagé un travail de recherche de provenance au sein de leurs collections (Bibliothèque nationale de France, bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art, bibliothèque universitaire des langues et civilisations, bibliothèque Mazarine, bibliothèque Forney, La Contemporaine, etc.).

Les bibliothèques, comme les musées, se sont vu attribuer au début des années 1950 des livres spoliés ou présumés spoliés,

revenus d'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale, et non restitués. Ces livres, au statut proche de celui des œuvres « Musées nationaux récupération », ont été conservés dans une trentaine de bibliothèques jusqu'à aujourd'hui. Les bibliothèques les identifient et vérifient si les ouvrages disposent de marques de provenance permettant de retrouver le propriétaire initial.

En outre, certaines de ces bibliothèques et d'autres, plus nombreuses, ont acheté à la même période des livres probablement spoliés, non restitués et vendus par l'administration des Domaines; ces ouvrages, mal connus, font également l'objet de recherches.

### *Archives nationales*

Les Archives nationales conservent des fonds d'archives importants pour la recherche sur les œuvres spoliées et la recherche de provenance des œuvres des collections nationales : tout particulièrement les archives du Commissariat général aux questions juives du régime de Vichy et les dossiers d'« aryansisation », les archives des procédures judiciaires engagées à la Libération en raison des actes de collaboration, ou encore les archives des musées nationaux.

### **BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES PUBLICS**

Toutes les institutions publiques chargées de la conservation de collections doivent s'intéresser à la provenance de ces biens et s'assurer de leur origine. Le parcours de l'ensemble des biens créés avant 1945 et acquis depuis 1933 doit être clarifié, afin de ne pas conserver des œuvres qui, avant leur entrée dans les collections publiques, auraient pu être spoliées et jamais restituées.

Cette préoccupation, relativement nouvelle, anime aujourd'hui de plus en plus de musées et de bibliothèques, désireux de faire la lumière sur la provenance de leurs

collections. Plusieurs musées, nationaux et territoriaux, ont engagé des travaux de recherche, afin d'identifier d'éventuelles œuvres à l'origine incertaine. En fonction des capacités de l'établissement, de la taille des équipes et de l'expertise nécessaire, les musées et bibliothèques conduisent, eux-mêmes ou avec l'aide du ministère de la Culture, de centres de recherche ou de chercheurs indépendants, ces travaux indispensables et de longue haleine.

### **INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART**

L'Institut national d'histoire de l'art (INHA) porte, avec la *Technische Universität* de Berlin, le programme de recherche « Répertoire des acteurs du marché de l'art en France sous l'Occupation (RAMA) ». Il vise, sous la forme d'une base de données en accès libre et gratuit, à étudier et répertorier l'ensemble des acteurs (marchands, galeristes, experts, commissaires-priseurs, transporteurs, photographes, historiens d'art, personnel des musées, artistes, collectionneurs, amateurs, intermédiaires divers...) qui se sont retrouvés au cœur des échanges artistiques et commerciaux entre la France et l'Allemagne entre 1940 et 1945.

L'INHA organise également, avec le ministère de la Culture et l'Institut national du patrimoine, un séminaire public, « Patrimoine spolié pendant la période du nazisme (1933-1945) – Conséquences, mémoires et traces de la spoliation », dans lequel Rafael Cardoso Denis, l'arrière-petit-fils de Hugo Simon, est intervenu en 2019, pour raconter l'histoire du tableau de Max Pechstein.

### **MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

La direction des archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères conserve les archives de la « Récupération artistique », constituées par les archives de la Commission de récupération artistique (CRA) et par une partie des archives de l'Office des biens et intérêts privés (OBIP),

actifs dans l'immédiat après-guerre et principalement jusqu'au début des années 1950.

Ces fonds regroupent les documents retraçant les recherches menées après-guerre pour retrouver la trace des biens spoliés en France entre 1940 et 1945 et les restituer à leurs propriétaires ou à leurs ayants droit, dont une partie ont été menées par Rose Valland. Sont ainsi conservés les dossiers individuels constitués sur la base des réclamations faites par les familles, accompagnés ou non de documents complémentaires (photographies, description des biens, lettres de décharge en cas de restitution), la correspondance des services, des rapports d'enquêtes ou d'interrogatoires, des listes de convois d'œuvres, etc.

### **ARCHIVES TERRITORIALES**

Les centres d'archives départementales disposent de fonds importants pour la recherche de provenance des œuvres spoliées ou présumées spoliées : tout particulièrement, les procès-verbaux des ventes publiques conduites par les commissaires-priseurs sont, ou doivent être, déposés par ces officiers ministériels. Les procès-verbaux, qui indiquent le nom du vendeur et de l'acheteur d'une œuvre, peuvent permettre d'identifier l'un des propriétaires successifs avant-guerre d'une œuvre à la provenance douteuse.

# Œuvres de la « récupération artistique » restituées depuis 1950 (au 1<sup>er</sup> juillet 2021)

*Restitutions d'œuvres et objets  
MNR ou équivalent, depuis  
1950 (soit après la restitution  
d'environ 45 000 œuvres  
et objets d'art par la Commission  
de récupération artistique  
entre 1944 et 1950)*

## RESTITUTIONS D'ŒUVRES ET OBJETS MNR

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
<b>1</b>			MNR	585	École hollandaise, genre de Rembrandt, <i>Les Songes de Joseph</i>	?
<b>2</b>	16/05/1950		MNR	11	Basaiti, <i>Vierge à l'Enfant avec Saint Jean</i>	Ayants droit Schloss
<b>3</b>	1951		MNR	91	Téniers, <i>Nature morte</i>	Belgique
<b>4</b>			MNR	191	Courbet, <i>Fleurs</i>	Rosenberg
<b>5</b>			MNR	356	École du Rhin, XVI <sup>e</sup> , <i>Evêque</i>	Galerie Loebel
<b>6</b>			MNR	373	Ecole flamande, XVI <sup>e</sup> , <i>La Déposition de Croix</i>	Besson
<b>7</b>			MNR	391	Boys, <i>La Présentation au Temple</i>	Belgique
<b>8</b>	20/06/1951		MNR	420	Rubens attr., <i>Paysage</i>	Ayants droit Schloss
<b>9</b>	1951		MNR	476	De Bray, <i>Le Baptême du Centurion</i>	Belgique
<b>10</b>			MNR	505	Moni, <i>Le Buveur</i>	
<b>11</b>			MNR	548	H.V.S. (?), <i>Le départ pour la chasse</i>	
<b>12</b>	25/10/1951		MNR	726	Hals, <i>Portrait de vieille femme</i>	Ayants droit Schloss
<b>13</b>	1951		MNR	745	École hollandaise ?, XVII <sup>e</sup> , <i>Enfants grillant du poisson</i>	Belgique
<b>14</b>			MNR	812	Coecke, <i>La Sainte famille</i>	
<b>15</b>			MNR	817	De Vos, <i>L'Annonciation</i>	
<b>16</b>	1952		MNR	299	Guardi, <i>La Crucifixion</i>	Ayants droit Leuner
<b>17</b>			MNR	313	Venise, XVIII <sup>e</sup> , <i>Moine en extase</i>	Galerie Loebel
<b>18</b>			MNR	325	Magnasco, <i>Nonnes dentellières</i>	Galerie P. Graupe
<b>19</b>			MNR	346	Breu, <i>Le Couronnement de la Vierge</i>	Galerie Loebel
<b>20</b>	1953		MNR	891	Jeaurat, <i>Rue animée</i>	Ayants droit Rothschild
<b>21</b>			MNR	909	École française, XIX <sup>e</sup> , <i>Fin du jour</i>	Douanes
<b>22</b>			MNR	911	Locatelli, <i>Paysage avec personnages</i>	
<b>23</b>			MNR	918	École du Nord, XV <sup>e</sup> (?), <i>Paysage</i>	
<b>24</b>	1954		MNR	453	Van Goyen, <i>Paysage</i>	Pays-Bas
<b>25</b>			OAR	552	Tapis d'Orient	Persische Teppich-Gesellschaft (PETAG)
<b>26</b>			OAR	553	Tapis d'Orient	
<b>27</b>			OAR	554	Tapis d'Orient	
<b>28</b>			OAR	555	Tapis d'Orient	
<b>29</b>			OAR	556	Tapis d'Orient	
<b>30</b>			OAR	557	Tapis d'Orient	
<b>31</b>			OAR	558	Tapis d'Orient	
<b>32</b>			OAR	559	Tapis d'Orient	
<b>33</b>			OAR	560	Tapis d'Orient	
<b>34</b>			OAR	561	Tapis d'Orient	

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaire s
<b>35</b>	1954		OAR	562	Tapis d'Orient	Persische Teppich-Gesellschaft (PETAG)
<b>36</b>			OAR	563	Tapis d'Orient	
<b>37</b>			OAR	564	Tapis d'Orient	
<b>38</b>			OAR	565	Tapis d'Orient	
<b>39</b>			OAR	566	Tapis d'Orient	
<b>40</b>			OAR	567	Tapis d'Orient	
<b>41</b>			OAR	568	Tapis d'Orient	
<b>42</b>	1955		MNR	463	École hollandaise, XVI <sup>e</sup> , <i>Le Changeur</i>	Belgique
<b>43</b>	1957		MNR	239	Gozzoli, <i>Tournoi</i>	RFA
<b>44</b>	1961		MNR	249	Italie, XV <sup>e</sup> , <i>Saint Georges</i>	Ayants droit Jonas
<b>45</b>	1966		MND	1966	Devant de sarcophage antique	Ayants droit Weiler
<b>46</b>	1979		RFR	56	Rodin, réduction en bronze, <i>Le Penseur</i>	Ayants droit Fritz Todt
<b>47</b>	1996		REC	163	Lhermitte, <i>Les glaneuses</i>	Ayants droit Levi de Benzion
<b>48</b>	1997		R 1 P		Gleizes, <i>Paysage avec personnages</i>	Ayants droit Kann
<b>49</b>	13/02/1998		R 20 P		Foujita, <i>Deux femmes nues</i>	Ayants droit Schwob d'Héricourt
<b>50</b>	12/03/1998		REC	97	Granet, <i>La mort de Poussin</i>	Ayants droit Kann
<b>51</b>	Juillet 1998		R 1 D		Picabia, <i>Nègre Pie</i>	
<b>52</b>			R 14 P		Utrillo, <i>La rue du Saint-Cenis à Montmartre</i>	
<b>53</b>	29/04/1999		MNR	214	Monet, <i>Nymphéas</i>	Ayants droit Rosenberg
<b>54</b>	09/07/1999		MNR	277	Moretto, <i>La Visitation</i>	Ayants droit Gentili di Giuseppe
<b>55</b>			MNR	290	Strozzi, <i>La Sainte Famille</i>	
<b>56</b>			MNR	305	Tiepolo, <i>Alexandre et Campaspe chez le peintre Apelle</i>	
<b>57</b>			MNR	798	Magnasco, <i>Joueur de cartes</i>	
<b>58</b>			REC	73	Carriera, <i>Portrait de femme</i>	
<b>59</b>	22/11/1999		MNR	622	Maître de la Mort de Saint Nicolas de Münster, <i>Le Calvaire</i>	Ayants droit Seligmann
<b>60</b>			OAR	229	Table à écrire marquetée, XVIII <sup>e</sup>	
<b>61</b>	02/12/1999		MNR	853	Maître de l'Annonciation d'Hartford, <i>La Vierge à l'Enfant</i>	Ayants droit Bacri
<b>62</b>			OAR	440	Brocard à fils d'or et de soie	
<b>63</b>			OAR	443	Bande de velours	
<b>64</b>			OAR	445	Tissus d'or et de soie	
<b>65</b>	03/12/1999		OAR	51	Tapiserie à feuillage stylisé, fin XV <sup>e</sup>	Ayants droit Seligmann
<b>66</b>			OAR	52	Tapiserie à feuillage stylisé, fin XV <sup>e</sup>	
<b>67</b>			OAR	506	<i>Saint Pierre</i> , vitrail, XVI <sup>e</sup>	
<b>68</b>			OAR	507	<i>Saint Jean Baptiste</i> , vitrail, XVI <sup>e</sup>	

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
<b>69</b>	02/03/2000		MNR	247	Luca di Tomme, <i>Saint François d'Assise</i>	Ayants droit Seligmann
<b>70</b>			MNR	248	Luca di Tomme, <i>Saint Michel</i>	
<b>71</b>			MNR	937	École de Van Orley, <i>L'Arrestation du Christ</i>	
<b>72</b>	11/10/2000		OAR	516	Vitrail <i>Tête de femme</i>	Ayants droit Kann
<b>73</b>			OAR	517	Vitrail <i>Un moine</i>	
<b>74</b>			OAR	518	Vitrail <i>Deux têtes de vieillard</i>	
<b>75</b>	11/10/2000		RFR	63	Pigalle, <i>L'Enfant à la cage</i>	Ayants droit Rothschild
<b>76</b>			RFR	64	Pigalle, <i>La Fillette à la pomme et à l'oiseau</i>	
<b>77</b>			RFR	65	Girardon, ap., <i>Buste de Louis XIV en bronze</i>	
<b>78</b>	27/10/2000		OAR	423	Collier en argent	Ayants droit Rothschild
<b>79</b>			OAR	424	Chaîne en argent et bronze	
<b>80</b>			OAR	425	Ceinture en bronze	
<b>81</b>	01/02/2002		MNR	809	Courtois (genre de), <i>Bataille contre les Turcs</i>	Ayants droit Lehmann ou Dreyfus
<b>82</b>			MNR	821	Vernet, <i>Un Port de mer</i>	
<b>83</b>	2003		MNR	320	Lo Scheggia, <i>Jeune homme allongé</i>	Ayants droit Rothschild
<b>84</b>	2003		MNR	842	Vigée LeBrun (d'après), <i>Portrait de l'artiste</i>	Ayants droit Baron Cassel
<b>85</b>			MNR	847	École suisse XIX <sup>e</sup> s., <i>Gorge montagnaise</i>	
<b>86</b>	2003		R 02 P		Léger, <i>La Femme en rouge et vert</i>	Ayants droit Rosenberg
<b>87</b>	2003		R 16 P		Picasso, <i>Tête de femme</i>	Ayants droit Kann
<b>88</b>	2005		MNR	286	Guardi, <i>Le Grand Canal à Venise</i>	Ayants droit Jaffé
<b>89</b>			MNR	338	Attribué à Romney, <i>Portrait de M<sup>me</sup> Beresford</i>	
<b>90</b>	2005		MNR	633	Cézanne, lithographie aquarellée, <i>Baigneurs</i>	Ayants droit Kann
<b>91</b>	2005		MNR	731	Teniers le Jeune, <i>Prince sur une galère en train d'appareiller</i>	Ayants droit Jaffé
<b>92</b>	2005		R 07 P	R 07 P	Luc Albert Moreau, <i>L'enfant blond</i>	Ayants droit Monteux
<b>93</b>	2005		R 21 P	R 21 P	Mauny, <i>La plage de Trouville</i>	Ayants droit Lange
<b>94</b>	2006		MNR	482	Van Ostade, <i>Intérieur d'auberge</i>	Ayants droit Jaffé
<b>95</b>	2008		AOR	U 45	Reliure persane de hadith	Ayants droit Unger
<b>96</b>	21/11/2008		R 05 P	R 05 P	Matisse, <i>Le mur rose</i>	Ayants droit Fuld

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
<b>97</b>	19/03/2013		MNR	707	Van Asch, <i>La Halte</i>	Ayants droit Wiener
<b>98</b>			MNR	315	Ricci, <i>Abraham et les anges</i>	
<b>99</b>			MNR	89	Longhi, <i>Portrait d'homme</i>	
<b>100</b>			MNR	945	Fontebasso, <i>Saint François de Paule</i>	
<b>101</b>			MNR	677	Palko, <i>L'apothéose de saint Jean-Népomucène</i>	
<b>102</b>			MNR	796	Gandolfi, <i>Le miracle de saint Eloi</i>	
<b>103</b>			MNR	368	Diziani, <i>Esquisse de plafond</i>	
<b>104</b>	11/03/2014		MNR	410	Momper, <i>Paysage montagneux</i>	Ayants droit Baron Cassel
<b>105</b>			MNR	667	France, XVIII <sup>e</sup> , <i>Portrait de femme</i>	Ayants droit Oppenheimer
<b>106</b>			MNR	808	Lippo Memmi (d'après un artiste proche de), <i>Vierge à l'Enfant</i>	Ayants droit Soepkez
<b>107</b>	14/11/2014		MNR	801	Moroni (ap.) <i>Portrait présumé de Jacopo Foscarini</i>	Ayants droit Mayer
<b>108</b>	11/02/2015		MNR	755	Herz, <i>Première communion</i>	Ayants droit Herz
<b>109</b>	09/05/2016	*	REC	133	Degas, <i>Trois danseuses en buste</i> , dessin	Ayants droit Dreyfus
<b>110</b>	27/06/2016	*	REC	132	Degas, <i>Danseuse saluant</i> , dessin	Ayants droit Rothschild
<b>111</b>	28/11/2016		MNR	387	Attr. à l'école de Joos van Cleve, <i>Portrait d'homme</i>	Ayants droit Bromberg
<b>112</b>	13/02/2017	*	OAR	45	Tapisserie bruxelloise, <i>Une soumission de l'Histoire d'Alexandre</i> (atelier Franz Van den Hecke)	Ayants droit Wolf
<b>113</b>		*	OAR	474	Tapisserie Bruxelloise, <i>Diogène dans son tonneau</i> (atelier de Franz Van den Hecke)	
<b>114</b>	13/03/2017	*	REC	68	Attribué à Parmesan, <i>Les noces d'Alexandre et Roxane</i> , dessin	Ayants droit Gentili di Giuseppe
<b>115</b>	13/04/2017		REC	121	Giovanni Battista Tiepolo, <i>Un berger</i> , dessin	Ayants droit Strauss
<b>116</b>	13/02/2018		MNR	386	Attribué à Patinir, <i>Tryptique de la Crucifixion</i>	Ayants droit Bromberg
<b>117</b>	07/03/2018	*	OAR	545	Chaise, XIX <sup>e</sup>	Ayants droit Samama
<b>118</b>	20/06/2018	*	REC	7	Anc. attribué à Quentin de La Tour, <i>Portrait d'homme dit Monsieur d'Albepierre</i>	Ayants droit Leonino
<b>119</b>	28/06/2018	*	REC	166	Labille-Guiard, <i>Portrait de M<sup>me</sup> Pajou</i>	Ayants droit Gunzburg
<b>120</b>	26/07/2018		MNR	1009	Signac, <i>La Corne d'Or</i>	Ayants droit Lévy
<b>121</b>			MNR	1010	Pissarro, <i>Gelée blanche, jeune paysanne faisant du feu</i>	

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
<b>122</b>	25/04/2019	*	MNR	940	Gerung, <i>La destruction de Troie et le jugement de Pâris</i>	Ayants droit Rothschild
<b>123</b>		*	OAR	448	Tapiserie de la Manufacture de Gaspar van Brugger, <i>Le Fauconnier</i>	
<b>124</b>		*	OAR	625	Support de potiche en bois orné de quatre dauphins	
<b>125</b>		*	OAR	628	Socle en marbre blanc	
<b>126</b>		*	OAR	635	Bahut de style Renaissance	
<b>127</b>		04/02/2019	*	MNR	115	
<b>128</b>	*		MNR	609	Joseph Vernet, <i>Tempête avec naufrage d'un vaisseau</i>	
<b>129</b>	*		MNR	610	Joseph Vernet, <i>L'entrée d'un port de mer par temps calme, au coucher du soleil</i>	
<b>130</b>	*		OAR	649	Deux consoles en bois dorée	
<b>131</b>	*		OAR	657	Une console en bois dorée	
<b>132</b>	*		OAR	661	(4 sous-parties) quatre pieds de lit à roulettes	
<b>133</b>	13/02/2020	*	MCSR	CXL	Pot à lait (Allemagne, XVIII <sup>e</sup> )	Ayants droit Jonquet (Colloredò)
<b>134</b>		*	MCSR	CLIX	Porte huilier sur quatre pieds rocaille	
<b>135</b>		*	MCSR	CLXI	Fourchette à manche de porcelaine (milieu XVIII <sup>e</sup> )	
<b>136</b>		*	MCSR	CLXII	Couteau à manche de porcelaine (milieu XVIII <sup>e</sup> )	
<b>137</b>		*	MCSR	CLXIV	Gobelet (Allemagne, 2 <sup>e</sup> moitié XVIII <sup>e</sup> )	
<b>138</b>		*	MCSR	CLXV	Tasse couverte « à la reine » (vers 1770)	
<b>139</b>		*	MCSR	CLXVI	Tasse et soucoupe (Allemagne, milieu XVIII <sup>e</sup> )	
<b>140</b>		*	MCSR	CLXVII	Soucoupe (Allemagne, milieu XVIII <sup>e</sup> )	
<b>141</b>		*	MCSR	CLXVIII	Coupe en porcelaine (milieu XVIII <sup>e</sup> )	
<b>142</b>		*	MCSR	CLXIX	Tasse mignonnette litron et soucoupe (Allemagne)	
<b>143</b>		*	MCSR	CLXX	Tasse mignonnette litron et soucoupe (Allemagne)	
<b>144</b>		*	MCSR	CLXXI	Théière (Allemagne, milieu XVIII <sup>e</sup> )	
<b>145</b>		*	MCSR	CLXXII	Écuelle et présentoir (Allemagne, 2 <sup>e</sup> moitié XVIII <sup>e</sup> )	
<b>146</b>		*	MCSR	CLXXVII 1	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)	
<b>147</b>		*	MCSR	CLXXVII 2	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)	
<b>148</b>		*	MCSR	CLXXVII 3	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)	
<b>149</b>	*	MCSR	CLXXVII 4	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)		

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
<b>150</b>	29/10/2020	*	MNR	890	D'après Watteau, <i>Concert dans un parc</i>	Ayants droit Stern
<b>151</b>		*	MNR	923	Cornelis Beelt, <i>Intérieur d'écurie</i>	
<b>152</b>		*	MNR	925	Mathys Schoevaerdts, <i>Place avec église, obélisque et passants</i>	
<b>153</b>		*	REC	146	Anonyme, XVIII <sup>e</sup> , <i>Scène dans un parc</i>	
<b>154</b>		*	REC	147	Manière de Fragonard, <i>Scène galante</i>	
<b>155</b>		*	REC	149	Decamps, <i>Deux singes au piano</i>	
<b>156</b>		*	REC	150	Meissonnier, <i>Joueurs d'échec</i>	
<b>157</b>	01/07/2021		R 29 P	R 29 P	Pechstein, <i>Nus dans un paysage</i>	Ayants droit Simon

## RESTITUTIONS D'ŒUVRES ET OBJETS DE STATUT ÉQUIVALENT AUX MNR

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
<b>1</b>	1994		7 des 28 œuvres renvoyées par l'Allemagne, restituées sans avoir été inscrit sur l'inventaire des MNR		Corot, <i>Lisère de bois</i>	Ayants droit Raphaël
<b>2</b>					Corot, <i>Paysage</i>	
<b>3</b>					Cross, <i>Étude de paysage avec grand ciel</i>	
<b>4</b>					Cross, <i>Paysage avec étang</i>	
<b>5</b>					Gauguin, <i>Paysage avec falaises</i>	
<b>6</b>					Harpignies, <i>Rivages boisés</i>	
<b>7</b>					Harpignies, <i>Vallée avec cours d'eau</i>	
<b>8</b>	04/07/12		Ensemble confié par un particulier pour restitution (sans avoir été inscrit sur l'inventaire des MNR)		Bodmer, <i>Tête de sanglier vue de profil et de face</i>	Ayants droit Bollack
<b>9</b>					Corot (signature), <i>Paysage au coucher du soleil</i>	
<b>10</b>					Courbet (signature), <i>Paysage de montagne</i>	
<b>11</b>					Courbet, <i>Voilier dans la tempête</i>	
<b>12</b>					Hirsch, <i>Jeune garçon tenant un lézard</i>	
<b>13</b>				Hirsch, <i>Pénélope dans son palais</i>		
<b>14</b>	01/07/2021		Objet déposé par le JRSO		Sac à phylactères (téfilines)	Ayants droit Lévi-Valensin







**Service de presse**

Délégation à l'information et à la communication  
Ministère de la Culture  
service-presse@culture.gouv.fr

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Suivez le Ministère sur [Facebook](#) et [Twitter](#)